

Résumé

(Il existe également une version en langue étrangère)

Méthode de tri et d'élimination des déchets de la ville de Kameoka

Règles de base

- 1 Avant 8 h 30 le jour de la collecte, déposer les déchets à l'endroit désigné.
- 2 Effectuer le tri en suivant les règles fixées.
- 3 Respecter la propreté de la station de collecte de déchets afin de ne pas gêner ses voisins.

* Les déchets qui ne respectent pas les règles ne sont pas collectés.

Articles qui peuvent être éliminés par la ville

Déchets à incinérer	Ordures ménagères, textiles, cuirs, autres
Déchets à enfouir	Céramiques, verrerie, produits en caoutchouc, métaux (sauf les petits objets métalliques), autres
Déchets recyclables	Plastique, bouteilles en plastique PET, briquets, piles, piles rechargeables, cannettes métalliques et boîtes de conserve vides, bombes aérosol, bouteilles vides, papier, herbe, bois, petits objets métalliques Cartouches d'encre, thermomètre à mercure, tensiomètre à mercure Bouteilles en inox, tubes fluorescents, appareils électroménagers de petite taille usagés → Pour de plus amples détails, contacter la Division de la promotion du recyclage des ressources de la ville (☎ 55-5305)
Déchets de grande taille	Meubles, appareils électroménagers, articles de sport et de loisirs, etc.
Articles à transporter soi-même	Déchets en vrac ponctuels, briques, parpaings, tuiles, animaux morts → Pour de plus amples détails, contacter la Division de la promotion du recyclage des ressources de la ville (☎ 55-5305)

Articles qui ne peuvent pas être éliminés par la ville

Articles difficiles à éliminer	Machines agricoles, déchets de construction, produits chimiques, huiles usagées, peinture, coffres-forts ignifugés, pianos, radiateurs à huile, animaux morts d'une taille supérieure à 50 cm, etc.
Déchets industriels	Métaux, plastiques, etc. générés par les établissements commerciaux

*Terre, sable, pierres ne sont pas des déchets et ne peuvent donc pas être collectés par la ville.

Télévisions, réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, climatiseurs



Pneus, pièces automobiles, piles boutons, etc.

Ordinateurs



Extincteurs



Motos





Déchets à incinérer

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

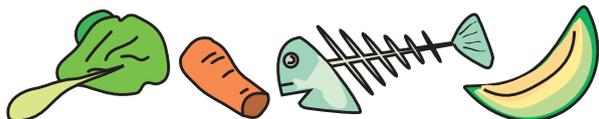
- Utiliser des sacs poubelle désignés (sacs poubelles pour les déchets à enfouir). S'efforcer de ne déposer que 2 sacs à la fois au maximum.
- Fermer solidement les sacs poubelle afin que les déchets ne se dispersent pas et ne pas y placer d'objets longs.



Taille	Par sac
40 l	40 yens
30 l	30 yens
20 l	20 yens
10 l	10 yens

Ordures ménagères

Restes de nourriture, épluchures de légumes, épluchures de fruits, etc.



Textiles / cuirs

Vêtements, sacs, chaussures en cuir, baskets, chapeaux, peluches, etc.



Autres

Papiers sales, plastique, couches jetables, etc.

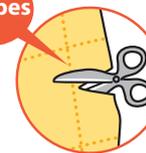


* Articles dont la saleté ne part pas.

Points essentiels

- Couper les rideaux et les tapis, etc., à des longueurs et des largeurs maximales de 50 cm.
- Couper les cordes et les fils, etc., à des longueurs maximales de 3 m.

Coupes



Déchets à enfouir

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

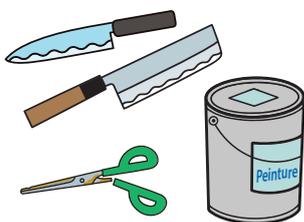
- Utiliser des sacs poubelle désignés (sacs poubelles pour les déchets à enfouir). S'efforcer de ne déposer que 2 sacs à la fois au maximum.
- Fermer solidement les sacs poubelle afin que les déchets ne se dispersent pas et ne laisser dépasser aucun objet long du sac (**sauf les parapluies et les tubes fluorescents**).



Taille	Par sac
30 l	30 yens
15 l	15 yens

Métaux (sauf les petits objets métalliques)

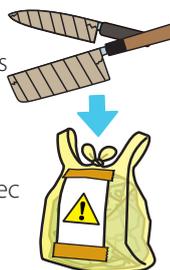
Objets coupants, ciseaux, cannettes métalliques et boîtes de conserve autres que pour les aliments et les boissons, etc.



* Limité aux cannettes métalliques et boîtes de conserve vides.

Points essentiels

- Envelopper les objets coupants avec du ruban adhésif et marquer le sac poubelle désigné avec une marque « ! ».



Céramique / verre

Verre, assiettes, tasses, pots de fleurs, miroirs, flacons de cosmétiques et de médicaments, ampoules, etc.



Produits en caoutchouc

Bottes, tuyaux, sandales en plastique, balles en caoutchouc, etc.



Points essentiels

- Couper les tuyaux et les cordes, etc., à des longueurs maximales de 150 cm.



Autres

Petits électroménagers usagés, etc.



Points essentiels

- Jeter les articles qui ne rentrent pas dans les sacs poubelle désignés comme les déchets de grande taille.



Déchets recyclables



Plastique

Collecte 1 fois par mois / à la station de collecte

Articles concernés

Les articles en plastique

- Jeter dans un sac transparent dont le contenu est visible d'une taille comprise entre 10 et 45 l environ.
* Il n'y a pas de sacs poubelle désignés.
- Sauf les bouteilles en plastique PET et les appareils électroménagers.



Bouteilles

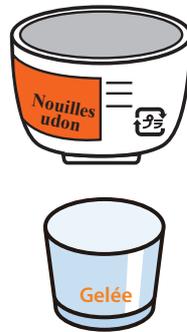
Bouteilles de shampoing, d'huile de cuisine, de détergent (pour le linge et la cuisine), de vinaigrette, etc.



* Sauf les bouteilles en plastique PET.

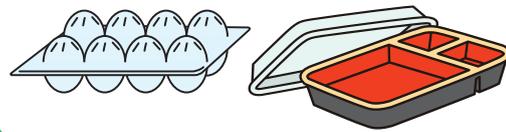
Tasses

Gobelets pour aliments instantanés, gelée, etc.



Emballages solides

Emballages d'œufs, de bento de supérette, de plats congelés, etc.



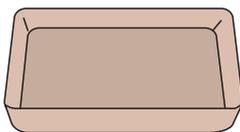
Sacs et films plastiques

Sacs de confiseries, films d'emballage plastiques pour les produits frais, filets à fruits, sacs en plastique, etc.



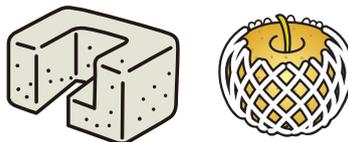
Plateaux

Plateaux pour la viande, le poisson, les accompagnements, etc.



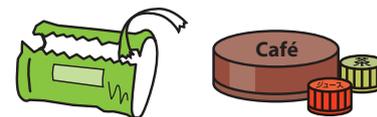
Matériaux d'emballage

Polystyrène, papier bulles



Autres

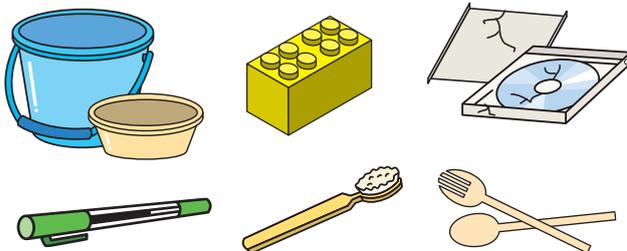
Couvercles de bouteilles en plastique PET, etc., étiquettes, etc.



* Ne pas jeter avec les aliments.

Articles en plastique

Jouets, papeterie, cintres, seaux en plastique, brosses à dents, CD et DVD et leurs boîtes, etc.



Points essentiels

- Les articles principalement composés de plastique sont concernés.
- Les articles d'une longueur maximale de 50 cm et qui peuvent tenir dans un sac d'environ 45 l sont concernés.

Précautions à prendre pour un recyclage correct

- Éliminer les restes de nourriture.
- Rincer légèrement les articles sales.
- Ne pas doubler les sacs.
- Retirer autant que possible les bouchons et les étiquettes.

Bouteilles en plastique PET

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte



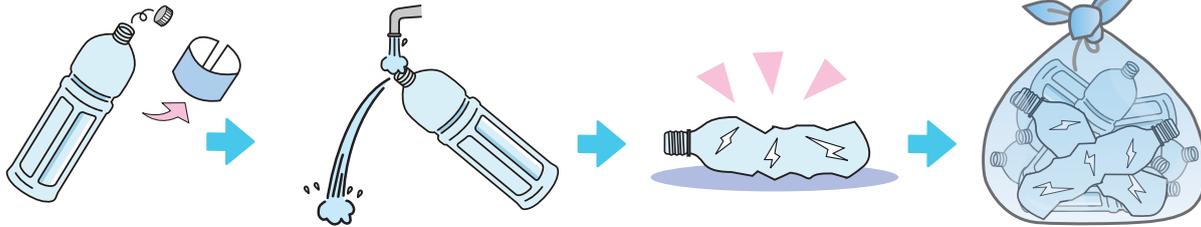
Articles concernés

Bouteilles en plastique PET pour les aliments et les boissons comme les jus, l'alcool ou les assaisonnements, etc., qui possèdent la marque à gauche

⊙ Jeter dans un sac transparent dont le contenu est visible.

* Il n'y a pas de sacs poubelle désignés.

Points essentiels



● Retirer le capuchon (le couvercle) et les étiquettes.

● Rincer légèrement l'intérieur.

● Écraser autant que possible.

● Placer-les dans un sac transparent dont le contenu est visible et les jeter.

* Les bouchons et les étiquettes sont jetés avec le plastique.

Briquets

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

Articles concernés

Briquets



⊙ Jeter dans un sac transparent dont le contenu est visible.

⊙ Veuillez utiliser complètement le contenu avant de le jeter.



Comme les bombes aérosol et les piles rechargeables sont hautement inflammables et extrêmement dangereuses, ne jamais les jeter avec les déchets à enfouir.



Les piles, les piles rechargeables

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

Articles concernés

Les piles au manganèse, les piles alcalines, les piles rechargeables, les piles boutons au lithium (modèles CR et BR)



* Les batteries lithium-ion sont collectées.

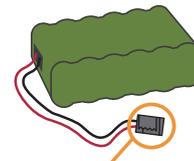


* Les piles boutons ne sont pas collectées.

⊙ Jeter dans un sac transparent dont le contenu est visible.

⊙ Les piles boutons (modèles SR, LR et PR) doivent être récupérées dans des magasins tels que les magasins d'électronique, les magasins de montres ou chez les photographes, etc.

⊙ Isoler les piles rechargeables avant de les jeter.



Couvrir le connecteur avec du ruban adhésif en plastique

Cannettes métalliques et boîtes de conserve vides (pour les aliments et les boissons), bombes aérosol

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

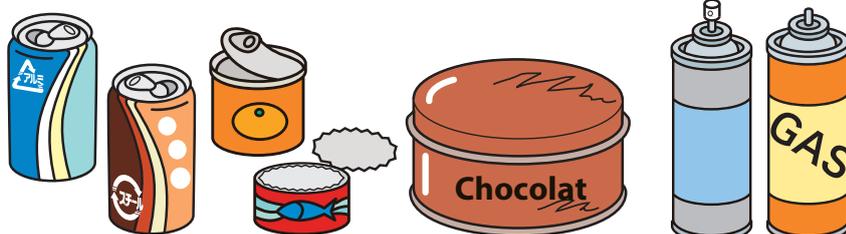
Articles concernés

Les boîtes de conserve et les cannettes métalliques contenant des aliments et des boissons peuvent être collectées.

Aluminium



Acier



- Jeter les cannettes et boîtes de conserve vides autres que celles pour les aliments et les boissons avec les « déchets à enfouir ».

- Rincer légèrement à l'eau sans laisser de résidus.
- Ne pas les écraser fortement.
- Jeter les bombes aérosol après en avoir vidé au maximum le contenu (inutile de les percer avec des clous, etc.).
- Retirer le couvercle en plastique des bombes aérosol et les placer avec le plastique.



Filet de collecte pour les cannettes métalliques et boîtes de conserve vides et les bombes aérosol

Bouteilles et bocaux vides (pour les aliments et les boissons)

Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte

Articles concernés

Bouteilles et bocaux pour les aliments et les boissons comme les jus, la bière, l'alcool, les assaisonnements, etc.

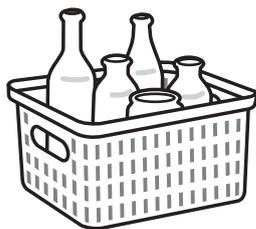


- Les bouteilles et bocaux vides autres que pour les aliments et les boissons (cosmétiques, flacons de médicaments, etc.), les tasses, la verrerie, etc., doivent être jetés avec les « déchets à enfouir ».



- Les couvercles sont jetés comme des « déchets à enfouir ».
- Placer les bouteilles incolores dans les conteneurs blancs, les bouteilles marron dans les conteneurs marron et les autres bouteilles dans les conteneurs noirs.

Les bouteilles vides sont triées par couleur dans leurs conteneurs respectifs



Conteneurs d'incolores



Conteneurs de marron



Conteneurs d'autres couleurs

\ C'est un crime /

Interdiction d'emporter les déchets recyclables !

Ne jamais emporter « déchets recyclables » de la station de déchets.



Papier **Collecte 1 fois par mois / à la station de collecte**

Articles concernés

Journaux, magazines, carton, papier divers, papier déchiqueté

- ⊙ Dépôt également possible les jours de pluie.
- ⊙ L'utilisation des sacs en plastique (45 l au maximum) est réservée au papier déchiqueté.
- ⊙ Utiliser des ficelles en plastique ou en papier.

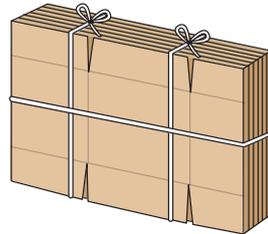
Journaux, magazines, carton



Ficeler

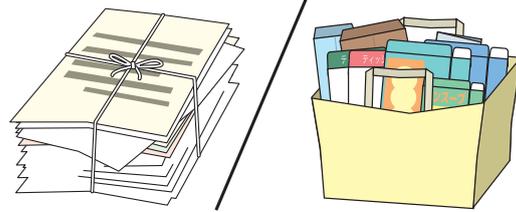


Ficeler



Ficeler

Papier divers



Ficeler / sac en papier

Papier déchiqueté



Sac plastique

Herbe / bois **Collecte 1 fois par mois / à la station de collecte**

Articles concernés

Herbe coupée, feuilles mortes, branches taillées, arbres vivants, bois (limité à une longueur maximale de 50 cm et une épaisseur maximale de 10 cm)

Herbe coupée, feuilles mortes

- ⊙ Jeter dans un sac transparent dont le contenu est visible d'une taille maximale de 45 l.

* Il n'y a pas de sacs poubelle désignés.

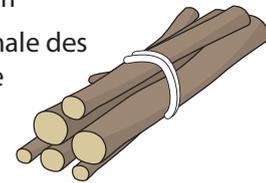


Branches taillées, arbres vivants, bois

En cas de fagots

- ⊙ Longueur maximale de 50 cm, épaisseur maximale de 10 cm

L'épaisseur maximale des fagots doit être de 30 cm environ.



Précautions à prendre pour un recyclage correct

- **Ne pas déposer l'herbe et le bois dans le même sac.**

- Les objets contenant du bambou, des fleurs ou des fruits doivent être jetés comme des « déchets à incinérer ».



En cas d'utilisation d'un sac

- ⊙ Un sac transparent dont le contenu est visible d'une taille maximale de 45 l.

* Il n'y a pas de sacs poubelle désignés.



Petits objets métalliques **Collecte 2 fois par mois / à la station de collecte**

Articles concernés

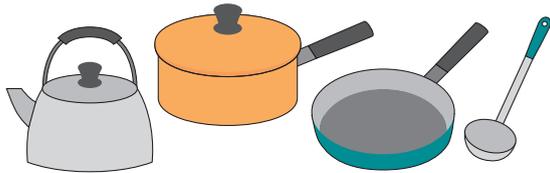
Petits articles métalliques tels que les ustensiles de cuisine et les nécessités quotidiennes (limités à une longueur maximale de 50 cm)



- Dans le **conteneur orange** situé à la station de collecte.
- Prendre en compte les dangers et envelopper les parties tranchantes à l'aide de ruban adhésif, etc.

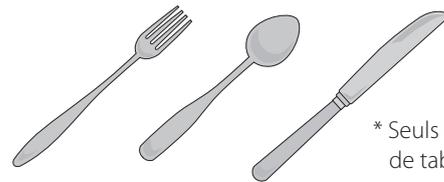
Ustensiles de cuisine

Casseroles, bouilloires, poêles à frire, etc.



Vaisselle

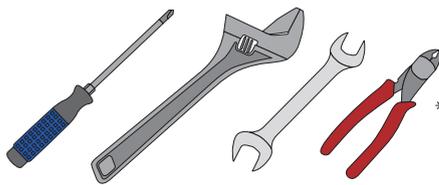
Cuillères, fourchettes, couteaux, etc.



* Seuls les couteaux de table.

Outils

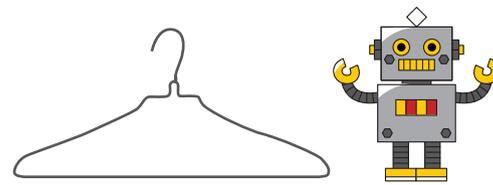
Tournevis, pinces, etc.



* Sauf les appareils électroniques.

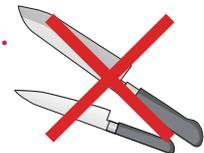
Autres

Cintres en fil de fer, jouets en métal, etc.



Points essentiels

- **Les articles qui sont principalement constitués de métal peuvent être collectés.**
- Les couteaux de cuisine ou les autres couteaux (sauf les couteaux de table) sont considérés comme des « déchets à enfouir ».
- * Les autres objets **de plus de 50 cm de long ne sont pas concernés.**



Déchets de grande taille

À tout moment (sur demande) / collecte dans les endroits désignés

Les objets trop volumineux pour entrer dans les sacs poubelle désignés, etc., sont considérés comme « déchets de grande taille ». Des frais sont exigés pour chaque type de déchet.



Step 1

Déposer une demande de collecte

Déposer une demande de collecte en téléphonant au numéro ci-dessous.

Kankyou Kameoka fondation d'intérêt public ☎ **27-3393**

[Accueil] Du lundi au vendredi (sauf jours fériés et fêtes de fin d'année et du Nouvel An) De 8 h 30 à 17 h

Step 2

Acheter une vignette payante

Acheter une vignette payante du montant nécessaire



← Pour vérifier les prix et les magasins qui vendent des vignettes

Step 3

Coller une vignette payante

Step 4

Déposer au point de collecte le jour désigné

Vous pouvez également déposer une demande de collecte en ligne.
(Paiement en ligne possible)



Liste des jours de collecte par quartier des déchets

Si vous ne savez pas comment trier...

Dictionnaire du tri de Kameoka Recherche



- * Par exemple, « 3e mercredi » signifie le 3e mercredi de ce mois.
- * Les jours peuvent changer pour les fêtes de fin d'année et du Nouvel An. La collecte a également lieu les jours fériés.

*** Déposer à la « station de collecte des déchets » avant 8 h 30 le jour de la collecte.**

(En japonais uniquement)

Nom du quartier	Déchets à incinérer	Déchets à enfouir Piles Briquets	Déchets recyclables						
			Plastique	Papier	Herbe / bois	Bouteilles en plastique PET	Cannettes métalliques et boîtes de conserve vides Bombes aérosol Bouteilles et bocaux vides Petits objets métalliques		
Asahi-cho	Mardi/vendredi	2e/4e mercredi	Lundi	3e mercredi	1er mercredi	1er/3e vendredi	1er/3e jeudi		
Umaji-cho									
Chitose-cho									
Kawarabayashi-cho			Mercredi						
Hozu-cho									
Chiyokawa-cho	Lundi/jeudi	1er/3e mercredi	Mardi	4e vendredi	2e vendredi	2e/4e mercredi	2e/4e mardi		
Oi-cho			Vendredi	4e mardi	2e mardi	2e/4e jeudi	2e/4e mercredi		
Est du district de Kameoka		2e/4e mercredi	Mercredi		3e vendredi	1er vendredi	1er/3e mercredi	1er/3e mardi	
Centre du district de Kameoka					3e mercredi	1er mercredi	1er/3e vendredi	1er/3e jeudi	
Ouest du district de Kameoka					3e jeudi	1er jeudi	1er/3e mardi	1er/3e vendredi	
Shino-cho I	Mardi/vendredi	1er/3e mercredi	Jeudi	4e mercredi	2e mercredi	2e/4e vendredi	2e/4e jeudi		
Shino-cho II			Lundi	3e mardi	1er mardi	1er/3e jeudi	1er/3e mercredi		
Higashi Tsutsujigaoka		2e/4e mercredi	Mercredi	Jeudi	4e mardi	2e mardi	2e/4e jeudi	2e/4e mercredi	
Nishi Tsutsujigaoka					3e vendredi	1er vendredi	1er/3e mercredi	1er/3e mardi	
Minami Tsutsujigaoka									
Higashi Honme-cho									
Honme-cho					4e jeudi	2e jeudi	2e/4e mardi	2e/4e vendredi	
Miyazaki-cho									
Hatano-cho									
Yoshikawa-cho				Lundi/jeudi	1er/3e mercredi	Vendredi	4e mercredi	2e mercredi	2e/4e vendredi
Hiedano-cho		4e vendredi	2e vendredi			2e/4e mercredi	2e/4e mardi		
Sogabe-cho	Mardi	3e jeudi	1er jeudi			1er/3e mardi	1er/3e vendredi		
Higashibetsuin-cho	Mardi/vendredi	2e/4e mercredi	Mercredi	3e vendredi	1er vendredi	1er/3e mercredi	1er/3e mardi		
Nishibetsuin-cho	Lundi/jeudi	1er/3e mercredi	Vendredi	3e mardi	1er mardi	1er/3e jeudi	1er/3e mercredi		
Nord de la gare de Kameoka		2e/4e mercredi	Mercredi	3e mercredi	1er mercredi	1er/3e vendredi	1er/3e jeudi		

Est du district de Kameoka Miyake-cho, Higashitatsu-cho, Nishitatsu-cho, Tsukinuke-cho, Yoko-cho, Kosei-cho, Kitakosei-cho, Kamiyada-cho, Nakayada-cho
 Centre du district de Kameoka Konyamachi, Aratsuka-cho, Nango-cho, Nishimachi, Uchimar-cho, Oiwake-cho, Kitamachi, Kyomachi, Gohukumachi, Hatagomachi, Shinmachi, Yadamachi, Shimoyada-cho, Shioyamachi, Yanagimachi, Honmachi
 Ouest du district de Kameoka Kawaramachi, Amarube-cho, Utsune-cho, Tokiwa-cho, Kitakawaramachi, Yasumachi
 Shino-cho I Kasebara (ouest de Nishikawa), Joboji, Hirota 1 à 3, Mori
 Shino-cho II Kasebara (est de Nishikawa), Oji, Shino, Yuhigaoka 1 à 3, Yamamoto, Nojo, Miharu 1 à 7, Umahori, Umahori Ekimae 1 à 2

Contact pour les renseignements concernant les déchets et le recyclage

Division de la promotion du recyclage des ressources, département de la promotion de la ville écologiquement avancée de la ville de Kameoka
 8, Nonogami Yasumachi, Kameoka, Kyoto, 621-8501

☎ : 55-5305 FAX : 22-3809 E-Mail : kankyo-jigyou@city.kameoka.lg.jp

Publié en avril 2023